



# PROCES VERBAL D'INVENTAIRE SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE SEPT AVRIL A QUATORZE HEURES ET TRENTE MINUTES

A la requête de :

La SAS LES MANDATAIRES, Société de mandataires judiciaires près les Tribunaux de Commerce du ressort de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, domiciliée en cette qualité à (13300) SALON EN PROVENCE – 305 Boulevard Maréchal Foch et désignée ici à la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la SARL STUDIO 2, dont le siège social est sis 13 BLD LOUIS PASQUET 13300 SALON DE PROVENCE, nommée à ces fonctions suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce de SALON DE PROVENCE, le 19 MARS 2026,

Déférant à cette réquisition et après avoir invité Madame BOUDET Romane, gérante de la SARL sont d'agit, à se rapprocher de l'Etude de Commissaires de Justice soussignée pour qu'il puisse être procédé à l'accomplissement de la mission prescrite, toutes mesures en la matière préalablement prises,

**J'ai,**

**Société Civile Professionnelle Nathalie JEAN, Valérie BERTAUD & Grégory BECHEIRON,  
Commissaires de Justice Associés à la Résidence de 13300 SALON DE PROVENCE,  
y domiciliée, 229 Avenue Georges Borel,**

Eté contactée par téléphone par Madame BOUDET Romane, gérante de la SARL STUDIO 2, ainsi déclaré.

Après que je lui ai, en la personne de Maître BERTAUD Valérie, Commissaire de justice au sein de la SCP ci-dessus mentionnée, décliné mon nom, ma qualité et l'objet de ma mission à laquelle cette dernière m'a indiqué ne pas s'opposer, rendez-vous a été pris dans les locaux de la SARL STUDIO 2 pour le 07.04.2026 à 14h30.

A la date et à l'heure prévues, je me suis donc rendue toujours en la personne de Maître BERTAUD, 13 boulevard Louis Pasquet 13300 SALON DE PROVENCE.

Là étant, j'ai rencontré Madame BOUDET Romane, gérante de la SARL dont s'agit, ainsi déclaré.

2026RJ0064

## LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL STUDIO 2

Cette dernière m'a indiqué que la SARL exploitait un salon de coiffure pour homme.

**Avant de commencer ma mission d'inventaire, j'ai demandé à Madame BOUDET, ainsi déclaré, si la SARL dont s'agit possédait un véhicule et cette dernière m'a répondu par la négative ce que la consultation, par mes soins, du système d'immatriculation des véhicules me confirmera.**

Puis, j'ai interrogé la gérante sur les biens détenus par la SARL STUDIO 2 qui seraient susceptibles de revendication, soit les biens appartenant à un tiers, sous contrat de location, de location avec option d'achat ou de crédit-bail et Madame BOUDET m'a indiqué détenir :

-1 TPE appartenant à NEOSYSTEME que je verrai sur place,  
-1 véhicule MINI COUNTRYMAN COOPER SE ALL4 immatriculé GM-408-DY appartenant à PRIORIS **que je ferai rapatrier en mon étude le jour même.**

Enfin, toujours en présence de Madame BOUDET Romane, ainsi déclaré, j'ai procédé à l'inventaire et à l'estimation des biens suivants :

**Je précise que sur place, je n'ai trouvé aucun petit matériel d'exploitation (sèche-cheveux, ciseaux,..)**

<u>DESCRIPTION DES BIENS</u>	<u>ESTIMATIONS EN VALEUR DE D'EXPLOITATION EN EUROS</u>	<u>ESTIMATIONS EN VALEUR DE REALISATION EN EUROS</u>
2 bureaux servant de table de coiffure en mauvais état	100	40
1 fauteuil de coiffeur inclinable en état d'usage	100	50
1 fauteuil de coiffeur en très mauvais état	50	30
1 fauteuil avec bac de lavage en état d'usage	150	70
1 fauteuil en cuir en mauvais état	80	20
1 tabouret	10	5
2 chaises	30	15
1 étagère en état d'usage	20	10
1 sèche-linge ELECTROLUX en panne	MEMOIRE	MEMOIRE
1 lave-linge ELCTROLUX déclaré fonctionnel	130	50
1 plante en pot (CACTUS)	20	5
<b>TOTAL ESTIMATIONS</b>	690.00 €	295.00 €



2026RJ0064  
LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL STUDIO 2



2026RJ0064

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL STUDIO 2



Aucun autre élément utile et permis dans le cadre de ma désignation n'ayant pu être obtenu, j'ai fermé le local, conservé les clefs puis j'ai clôturé mes opérations, en dressant du tout le présent procès-verbal d'inventaire pour servir et valoir ce que de droit après avoir intégré les HUIT clichés photographiques pris par mes soins.

2026RJ0064

## LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL STUDIO 2

Le présent acte comporte CINQ pages sans renvoi ni mot nul outre le détail du cout du procès-verbal et le résultat du S.I.V.

<b><u>Art. A444-2 du Code de Commerce (voir détail du cout de l'acte)</u></b>	
Emolument 1 (de 0 à 1725 euros)	4.43 €
<b><u>Art. A444-5 du Code de Commerce</u></b>	
Vacations	23.00 €
Coût SIV (listes véhicules appartenant à la société)	17.02 €
	<b><u>TOTAL HT</u></b>
	<b><u>44.45 €</u></b>
	<b>TVA 20.00 %</b>
	<b><u>8.89 €</u></b>
<b>Déplacements :</b>	
(2.3 km x 2 ) x 0.636	2.93 €
	<b><u>TOTAL TTC</u></b>
	<b><u>56.27 €</u></b>

**Maître Valérie BERTAUD**

